



Commune de

La Peyratte

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, Mme PROTTEAU Joëlle, M. HERRIBERRY Dimitri, M. GUILBAUT Bernard, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. JAMONNEAU Claude, M. FRANCOIS Xavier, Mme BUTET Laëtitia, M. GOURBEAU Benjamin, M. DUBOIS Victorien et Mme BEAUFORT Magalie

Absente : Mme MICHEAU Séverine

Pouvoir : Mme PILLOT Marguerite a donné pouvoir à M. RAUX Samuel

Secrétaire : Mme RECOUPE Sylvie

Début de la séance à 20h34

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2016 :

- 1) Sur le rapport du 27 juin 2016, la phrase suivante « *reproche d'être contrainte à réparer les erreurs passées de l'ancienne équipe municipale* » dans le paragraphe sur l'évolution du PLU a bien été supprimée dans le dernier PV.

Vote : 14 POUR

DELIBERATIONS

→ APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE 2015

Monsieur le Maire communique le bilan d'activité communautaire 2015 qui présente l'activité et les projets récents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les principales perspectives et demande à l'assemblée si des remarques sont faites.

VOTE : 11 voix pour, 3 abstentions

- Approuve ce bilan d'activité

→ ADHESION AU SMO (SYNDICAT MIXTE OUVERT « DEUX-SEVRES NUMERIQUE)

En juillet 2012, le Département des Deux-Sèvres a élaboré le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui décrit l'articulation entre initiative publique et privée en Deux-Sèvres en termes de développement des réseaux à très haut débit fixe (fibre jusqu'à l'habitant) sur le territoire.

Il convient de créer officiellement la structure chargée de mettre en œuvre le SDTAN et d'exercer la compétence qui lui permet d'établir et d'exploiter des infrastructures, des réseaux et des services de communications électroniques.

Il résulte des réflexions engagées en la matière que la structure la plus adéquate pour mener à bien cette opération est le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) prévu à l'article L.5721-2 du CGCT. Elle permet en effet d'associer dans le projet tous les acteurs publics concernés, tout en garantissant la cohérence des déploiements et une meilleure gestion des financements qui seront mobilisés par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département et les Intercommunalités des Deux-Sèvres.

Par arrêté préfectoral, les Communautés de communes sont désormais toutes dotées de la compétence « Communications électroniques » prévue à l'article L.1425-1 du CGCT. Elles peuvent devenir membres du SMO et lui transférer leur compétence.

Il convient désormais, préalablement à la création effective du SMO :

- Que les Conseils Municipaux des Communes membres autorisent leur Communauté de Communes à adhérer au SMO dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, en vertu de l'article L.5214-27 du CGCT ;
- Que la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) statue favorablement en faveur de la création du SMO, conformément à l'article L.5211-45 du CGCT. Une fois cet avis rendu, la procédure de création du SMO pourra être engagée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la Communauté de Communes à adhérer au SMO chargé de mettre en œuvre le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrits dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres.

VOTE : 12 voix pour, 2 abstentions

- Autorise la Communauté de Communes à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » qui sera chargé de mettre en œuvre le SDTAN dans le cadre du service public des communications électroniques.

→ DEMANDE DE SUBVENTION « UN NOËL POUR TOUS »

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier reçu du CCAS de Parthenay sollicitant le soutien de la commune pour reconduire leur action Un Noël pour Tous 2016.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver et de délibérer sur cette demande d'aide.

VOTE : 9 voix contre, 5 abstentions

- Avis défavorable à cette demande.

→ BON DE PARTICIPATION AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Le fonds d'aide aux jeunes (FDAJ), confié au Département, est destiné à apporter une aide aux jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Le FDAJ est financé par le Département, auquel peuvent s'associer les communes ou leurs groupements, la caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité sociale agricole et les organismes de protection sociale.

Les participations financières sont fixées annuellement par chaque partenaire.

L'abondement au fonds peut se faire par le biais d'une participation volontaire pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et par voie de convention avec les autres partenaires.

Le FDAJ dispose de deux lignes budgétaires qui sont fongibles entre elles : les actions individuelles et les actions collectives.

VOTE : 1 voix pour, 13 abstentions

- Approuve le versement d'une participation à hauteur de 500€.

→ MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DETR LA TOUCHE

Monsieur le Maire présente le plan de financement modifié, suite aux recommandations des services de la Préfecture, concernant les travaux Allée de la Poste, Rue de la Vallée et Rue du Moulin à Vent, modifié :

Dépenses		Recettes	
Travaux de voirie	29 468,50	DETR (20 % de 29 468,50 €)	5 893,70
« Dépenses non éligibles »	- 50 894,90	Amende de police (30 % de 60 043,20 €)	18 012,90
		Autofinancement	56 456,80
TOTAL HT	80 363,40	TOTAL HT	80 363,40
TVA	16 072,68	TVA	16 072,68
TOTAL TTC	96 436,08	TOTAL TTC	96 436,08

VOTE : 14 voix pour

- Donne un avis favorable aux demandes de subventions DETR et Amende de police 2016
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents si référents

→ AVENANT DE SUBSTITUTION N°2 CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DES BIENS COMMUNAUX POUR LE COMPTE DE LA CCPG

Monsieur le Maire rappelle qu'un PV de mise à disposition et un avenant n°1 de biens de la Commune de La Peyratte à la Communauté de Communes du Pays Thénezéen pour l'exercice des compétences « petite enfance, enfance et jeunesse » et « affaires scolaires » a déjà été établi. Or, il convient d'acter la substitution de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à la Communauté de Communes du Pays Thénezéen.

VOTE : 14 voix pour

- Donne un avis favorable à cet l'avenant n°2
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents si référents

→ PRESENTATION DU PROJET MILLE CLUB

Monsieur le Maire présente le projet du Mille Club suite à la réunion avec le Cabinet BODIN jeudi 13 octobre. Il présente les plans et esquisse qui ont été établis ainsi que le nouveau plan de financement.

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ **Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie,**

Monsieur RAUX Samuel annonce qu'il est en attente des radars pédagogiques.

Le travail sur les ERP a commencé : installation des pancartes, peinture etc....

De plus, il ajoute que le projet des containers est à réétudier afin de trouver un compromis pour diminuer le prix.

➤ **Rapport de M. HERRIBERRY Dimitri – adjoint délégué à la commission animation, communication, information, économie**

Monsieur HERRIBERRY Dimitri nous fait part que 127 aînés sont inscrits pour le repas du jeudi 27 octobre, c'est le traiteur Chollet qui assure le repas.

Pour le 11 novembre, des toasts seront préparés par l'Épicerie Peyrattaise et la boulangerie Juin pour des pizzas.

Enfin, il informe que des achats de décors de Noël sont prévus dans la Grande Rue.

INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements de la Fondation du Patrimoine pour notre versement de subvention.
- Remerciements de l'Union Nationale des Combattants pour notre versement de subvention.
- Prendre rendez-vous avec la CCPG pour organiser la manifestation les renc'arts sur la Commune de la Peyratte le 10/06/2017. Dans le principe, le Conseil est d'accord.
- Monsieur le Maire annonce qu'une réunion publique devrait avoir lieu, courant novembre, concernant la présentation des travaux de l'église aux habitants.
- Monsieur ROUVREAU Laurent (DDT) devrait nous livrer, prochainement, des séparateurs de voies pour un essai d'amélioration de la sécurité entre la rue de la Forge à Fer et la route départementale.

FIN DE SEANCE A 22H45